

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

ARÉNA " LE COLISÉE "

CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT MULTIFONCTIONNEL SPORT ET SPECTACLE

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ETP Paris - Terres d'Envol

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Jacques VERBRUGGHE

Directeur général des Services

RCS / SIRET

2	0	0	0	5	8	0	9	7	0	0	0	1	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Etablissement public syndical

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39-Travaux, constructions	Travaux de construction créant une surface de plancher comprise entre 10.000 et 40.000 m <sup>2</sup> Piste de courses d'essai, parcs d'attractions Terrain de Golf et autres équipements de loisirs pouvant accueillir plus de 1000 pers
44-Équipements sportifs,culturel,loisirs	

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet constitue la construction d'un équipement multifonctionnel, sport et spectacle dénommé "ARÉNA LE COLISÉE "

L'établissement sera constitué de deux salles :

- Une grande salle multifonction à dominante spectacles, pouvant offrir 7000 à 7500 places assises en configuration sport handball et 6500 places assises en configuration spectacles et 8000 spectateurs en configuration spectacles assis/debout.
- Une salle sportive omnisports pouvant offrir 2000 places assises en configuration handball.

Mais également de :

Les deux salles disposeront de toutes les annexes fonctionnelles, techniques et logistiques :

- Des espaces pour le grand public (accueil, déambulatoire, bars..., et pour les partenaires/VIP (loges, salons de réception ...)
- Les espaces annexes nécessaires pour : les artistes (loges, catering, salle de danse ...), et les sportifs, (vestiaires, salle de musculation, balnéothérapie et cryothérapie, ...) les médias, les officiels (salle de réunion, ...) Les organisateurs (bureaux ...)

Des espaces extérieurs (parvis/esplanade avec espace d'animation, les espaces logistiques et de services ainsi que de stationnement des Tourbus et PL, véhicules des artistes, sportifs, officiels, médias, organisateurs, exploitant, sécurité /secours (pompiers) ...

#### 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs principaux du projet sont:

1°) Assurer une continuité, voire porosité paysage/ végétation entre le bâtiment et son environnement: étant implanté au sein d'un parc d'activités qui bénéficiera de formes urbaines conviviales ponctuées d'espaces naturels et paysagers ; la dimension végétale, écologique, d'intégration et de continuité paysagère avec l'environnement.

2°) Ouverture de l'aréna sur l'extérieur; ouverture en terme de transparence de certains espaces (Foyer/déambulatoire, hall d'accueil, salons de réception, bars, terrasses, etc, avec des vues panoramiques apportant une nouvelle lecture de l'environnement) et ouverture aussi en termes d'activités hors spectacles et manifestations sportives (brasserie/restaurant, boutiques éphémères, animations diverses, etc.)

3°) Si le projet vise d'abord à toucher un public local, en premier lieu celui de l'Île-de-France puis des autres régions françaises, l'objectif est aussi d'attirer un public international. « Le site est à 5 minutes de Roissy ce qui veut dire proche de l'aéroport et du TGV, cela place Londres et Bruxelles à 1h30 ».

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

En phase travaux, le projet Le Colisée comprendra des étapes suivantes:

- préparation du chantier,
- construction des bâtiments,
- aménagement des parkings, voiries et réseaux,
- aménagement des espaces verts.

L'ensemble du chantier respectera des consignes environnementales strictes. Il fera l'objet d'une charte Chantier Propre afin de réduire les nuisances et impacts potentiels créés par le chantier.

Durée globale de l'opération entre 24 et 28 mois.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Situé sur la commune de Tremblay-en-France, le projet du Colisée constitue une formidable opportunité pour dynamiser le territoire, valoriser son identité et sa visibilité dans le domaine sportif et renforcer son parc d'équipement et sa capacité d'accueil d'événements à portée nationale et internationale. Il est de nature à combler le déficit d'équipement sportif dont souffre le département et à rééquilibrer le rapport entre l'Ouest et l'Est de la région parisienne.

Le "Colisée" sera constitué d'une salle de spectacle et accueillera également des événements culturels et sportifs. Il est notamment prévu une mutualisation des parkings du parc des expositions en vue de contenir le surplus de véhicules liés aux événements proposés par le Colisée.

Une étude de foisonnement sera menée afin d'ajuster au mieux l'offre et la demande en matière de stationnement.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager (A valider)

Permis de construire (PC);

Le projet le Colisée est inscrit dans le projet d'aménagement de la ZAC Sud Charles de Gaulle à Tremblay-en-France. Cette ZAC a fait l'objet d'une étude d'impact réalisée en 2008 et mise à jour en 2012. Elle a fait également l'objet d'un dossier loi sur l'eau.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise SdP du projet "Aréna Le Colisée", Emprise du projet le "Colisée"	20.150m2 4 hectares

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s)  
d'implantation**

Situé sur la commune de Tremblay-en-France

La réalisation du projet est prévue dans le lot dit CS1 de la ZAC Aérolians.

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 02° 52' 90" 51 Lat. 48° 97' 67" 23

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 2400 mètres environs de la zone humide de la Croix d'Adam selon l'étude d'impact qui a été réalisée en 2008 par SEPIA CONSEILS et complétée en 2012 pour le projet d'aménagement de la ZAC Sud Charles de Gaulle à Tremblay-en-France
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la ZAC d'Aérolians qui se trouve dans la commune de Tremblay-en-France. La commune est couverte par un plan d'exposition de bruit dans une zone D à l'intérieur de laquelle les constructions sont autorisées mais doivent faire l'objet des mesures d'isolation acoustique prévues à l'article L.147-6. Plan d'Exposition au Bruit a été approuvé par arrêté inter préfectoral du 04/04/2007
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude d'impact réalisée en mai 2008 n'a pas révélé la présence de zones humides dans ce secteur. L'étude environnementale réalisée en juillet 2009 par AIRELE a compris des observations de la végétation à l'intérieur du site. Aucune végétation indicatrice de zone humide n'est signalée( source dossier loi sur l'eau)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le site internet GEOPORTAIL, la commune de Tremblay-en-France au sein de laquelle se situe le projet "Le Colisée" n'est pas couverte par un PPRN. Il en est de même par le PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon BASIAS et BASOL, le site n'est pas dans une zone sols pollués ou potentiellement pollués
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet le Colisée n'est pas situé dans un périmètre de captage mais il existe deux captages d'eau potable sur la commune de Tremblay-en-France, à la frontière sud-est avec la Seine-et-Marne, en dehors du périmètre de la ZAC. Un ancien captage d'alimentation en eau potable situé dans le Vieux Pays de Tremblay a été rebouché. Les forages actuellement exploités pour l'eau potable captent la nappe de l'Yprésien dans les sables du Sparnacien, à une profondeur voisine de 120 m.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 4600 mètres du Lac, plan d'eau et rives à Le Thillay selon l'étude d'impact qui a été réalisée en 2008 par SEPIA CONSEILS et complétée en 2012 pour le projet d'aménagement de la ZAC Sud Charles de Gaulle à Tremblay-en-France
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc départemental du Sausset et le site NATURA 2000 « Sites de Seine-Saint-Denis » (ZPS FR1112013) situé à environ 1600 mètres du site du projet le Colisée. Informations obtenues sur <a href="https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR1112013">https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR1112013</a>
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Forestier de Sevran et ses abords situé à environ 2700 mètres du projet le Colisée selon l'étude d'impact qui a été réalisée en 2008 par SEPIA CONSEILS et complétée en 2012 pour le projet d'aménagement de la ZAC Sud Charles de Gaulle à Tremblay-en-France

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour des besoins sanitaires des prélèvements seront effectués le réseau communal. Ces prélèvements seront importants lors de grands évènements sportifs et culturels. Oui, par adduction au réseau d'eau potable
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En l'état des études du projet, il n'est pas prévu de matériaux excédentaires.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En l'état des études du projet, ce dernier n'est pas déficitaire en matériaux excédentaires.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les conclusions de l'étude d'impact réalisée en 2008, le projet n'entraînera pas de perturbations, dégradations ni destructions de la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans la mesure où la gestion des eaux pluviales du projet permettra d'éviter une modification significative du régime d'écoulement du ru du Sausset et la dégradation de la qualité de ses eaux, il n'aura pas d'impact environnemental sur le Parc départemental du Sausset et le site NATURA 2000 « Sites de Seine-Saint-Denis » (ZPS FR1112013).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera situé sur une ancienne friche agricole.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Tremblay-en-France n'est pas concernée par les risques technologiques (PPRT notamment)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Projet le Colisée est situé dans la commune de Tremblay-en-France. La commune n'est pas couverte par un plan de prévention des risques naturels et ne fait pas l'objet d'un recensement dans l'atlas des zones inondables. Le risque naturel identifié sur la commune de Tremblay-en-France selon GEOPORTAIL : le retrait gonflement des sols argileux.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera à l'origine d'un trafic de véhicules légers, de petits transporteurs et de poids lourds qui transiteront chaque jour. Ponctuellement de forts trafics lors des événements sont prévus.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Sur le site, les nuisances sonores auront pour unique origine les moteurs des véhicules transitant sur le site. Lors des opérations de chargement/déchargement, les camions auront pour consigne d'éteindre leur moteur. En exploitation, le projet Le Colisée engendrera des bruits, des mesures d'évitement (installations des dispositifs acoustiques...) sont envisagées pour la réduction des nuisances sonores. La zone est déjà impactée par les nuisances sonores à cause l'aéroport CDG

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Potentiellement lors des événements sportifs et des vibrations potentiels engendrés par : ascenseurs, plomberie, centrale de ventilation, production de froid...</p> <p>Des dispositifs antivibratoires et autres dispositions constructives/techniques sont envisagés afin de réduire les nuisances dues aux vibrations</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'ARENA sera éclairée lors de grands événements culturels ou sportifs, cet éclairage est susceptible d'engendrer des émissions lumineuses mais selon la notice descriptive du projet, l'éclairage naturel sera privilégié pour avoir un confort visuel de l'extérieur et de l'intérieur et pour réduire la consommation d'énergie.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des déplacements, en particulier routiers et livraisons poids lourds, seront générateurs de dégradations de la qualité de l'air local.</p> <p>D'autres rejets liés à la climatisation et la chaufferie.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront collectées tamponnées et traitées conformément au dossier loi sur l'eau .</p> <p>Les eaux usées seront raccordées au réseau d'assainissement de la ville.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet d'eaux usées, rejets d'eau pluviales.</p> <p>Les eaux usées générées par le projet seront raccordées sur le réseau d'assainissement existant et acheminées pour traitements dans la station d'épuration d'Achères.</p> <p>Les eaux usées seront collectées par un réseau de type séparatif (EU/EP)</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets non dangereux produits par le site seront de type ordures ménagères, papier, carton. Ils feront l'objet d'une collecte sélective.</p> <p>Une démarche de type «chantier vert» intégrant des préconisations assez précises relatives à la gestion des déchets, au bruit, à l'usage de l'eau potable sera formalisée.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Selon l'Atlas des patrimoines consultable sur le site internet des patrimoines, le site du projet le Colisée n'est pas concerné et ne porte pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.</p> <p>En parallèle de ces informations ci-dessus une demande a été faite auprès de l'administration pour une réalisation de fouille archéologique anticipée.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé en zone 1AUz1 du PLU de la commune de Tremblay-en-France (zone d'extension urbaine à vocation économique - secteur central de la ZAC Sud Charles-de-Gaulle).</p> <p>Il impactera l'usage sols au vue des aménagements prévus, mais il respectera le règlement du PLU en vigueur.</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Sur la période 2017-2019, les projets d'aménagements identifiés dans un rayon d'environ 5 kms sont les suivants :

- Projet d'aménagement du secteur La Morée Ambourget à Aulnay-sous-Bois (93) par SEQUANO Aménagement,
- Projet d'aménagement de la ZAC de la PEPINIERE à Villepinte 2017 (93)
- Projet immobilier rue Marcel Paul au Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis)

Le cumul des trafics semble être la seule thématique ayant une incidence négative.

Ces incidences cumulées ne peuvent pas être appréhendées avec précision à cet stade des études.

Les données ont été extraites du site internet de la DRIEE. (<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/projets-dans-le-val-d-oise-a785.html>)

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Confère Annexe 08: Mesures d'évitement et réduction

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet Colisée peut être dispensé d'une évaluation environnementale puisque :

-Le projet est situé en zone 1AUz1 du PLU de la commune de Tremblay-en-France (zone d'extension urbaine à vocation économique - secteur central de la ZAC Sud Charles-de-Gaulle). Le projet envisagé sur la parcelle est donc compatible avec le PLU.

Le projet n'est pas situé dans une ZNIEFF, un site NATURA 2000, une zone humide.

La gestion des eaux pluviales/usées du site sera organisée et maîtrisée conformément au dossier loi sur l'eau de la ZAC.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le <u>paysage lointain</u> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 07 Mesures d'évitement et de réduction Annexe 08 Notice descriptive du projet le Colisée

## 9. Engagement et signature

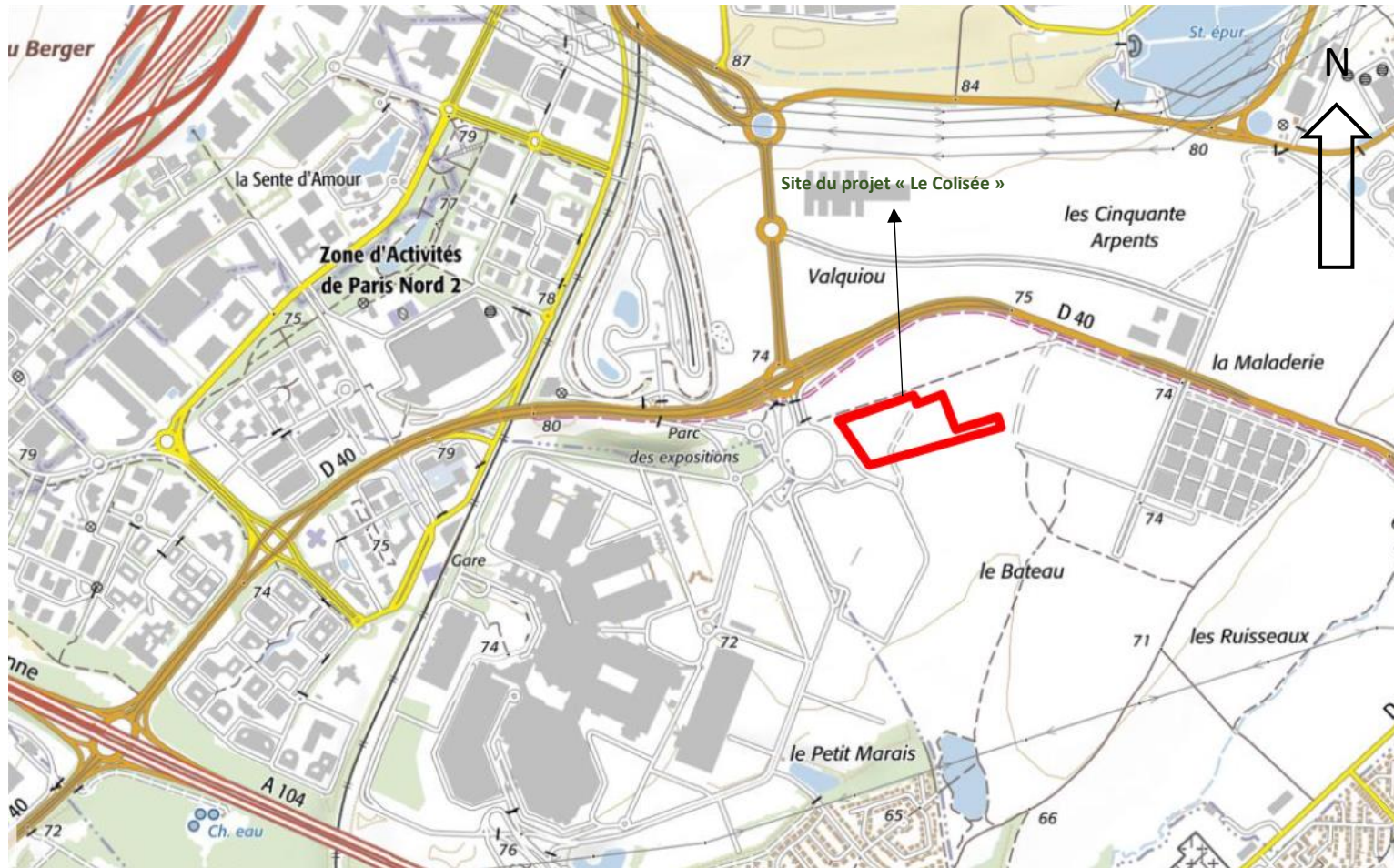
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Aulnay-sous-Bois le 30/03/2020

Signature



A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line followed by a large, stylized loop.



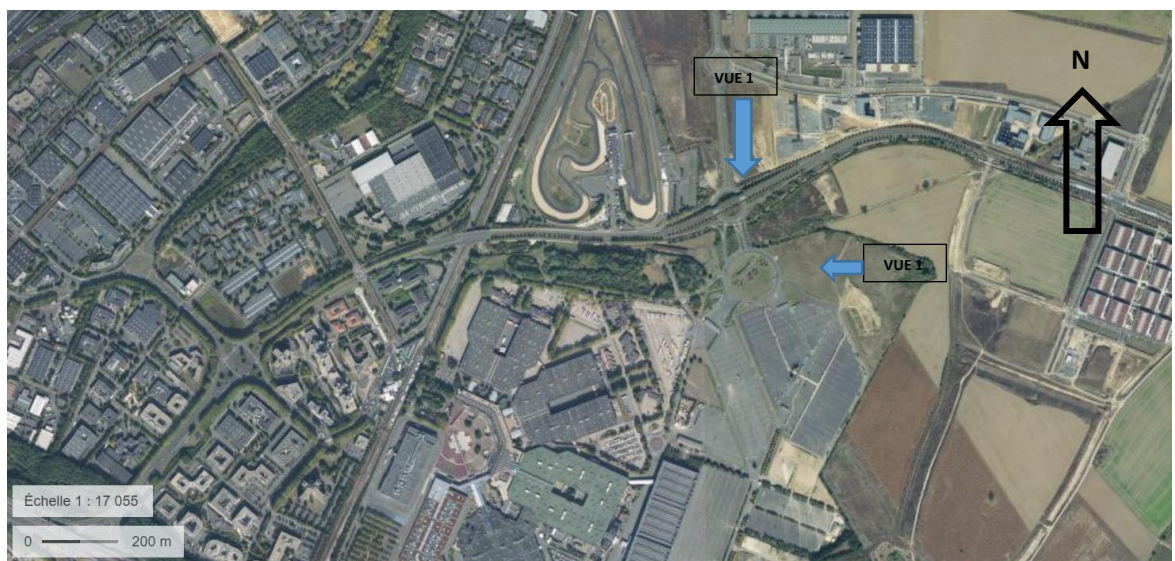
Plan de situation Projet le Colisée au 1/25 000

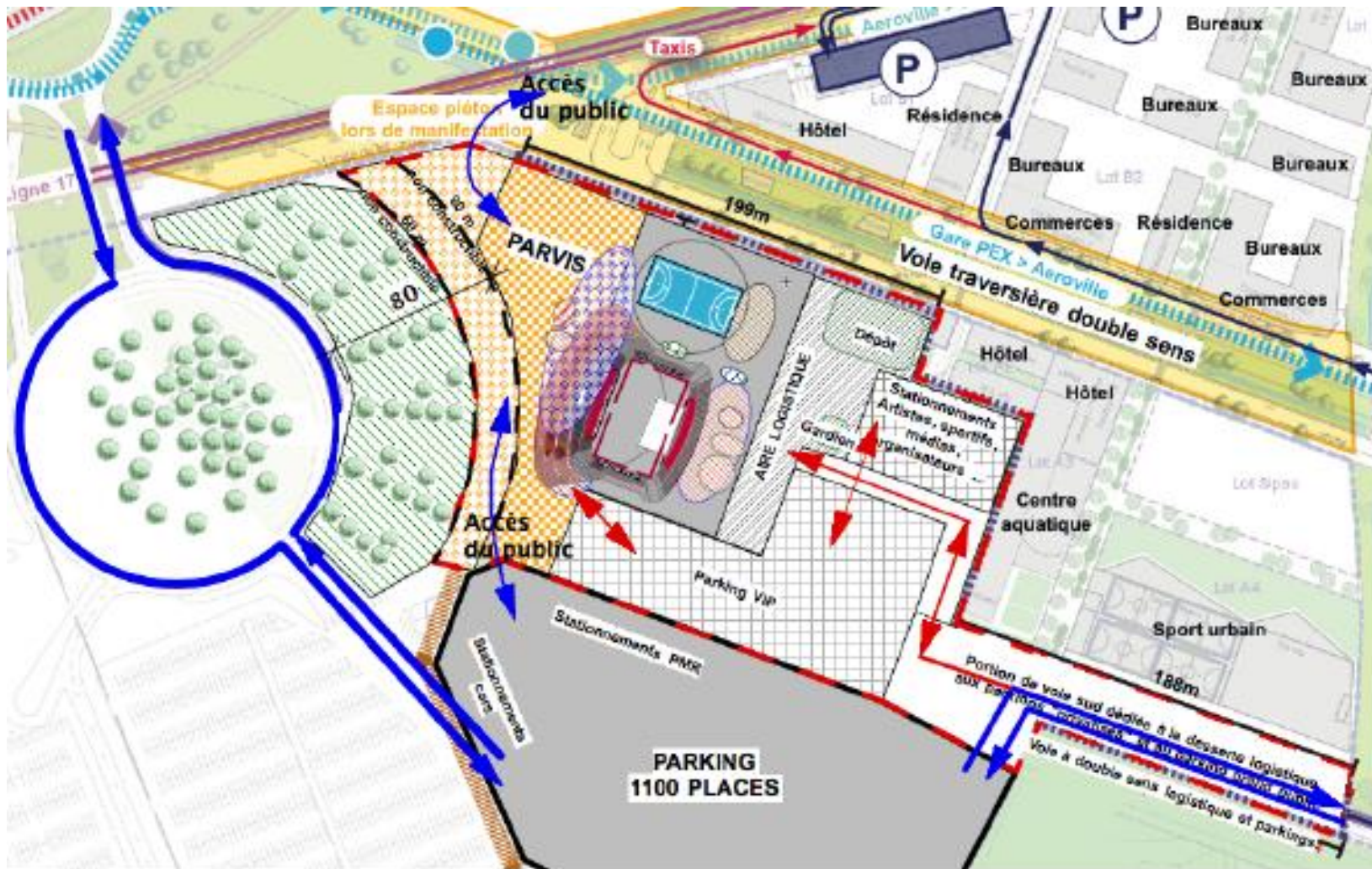


Vue Mai 2019

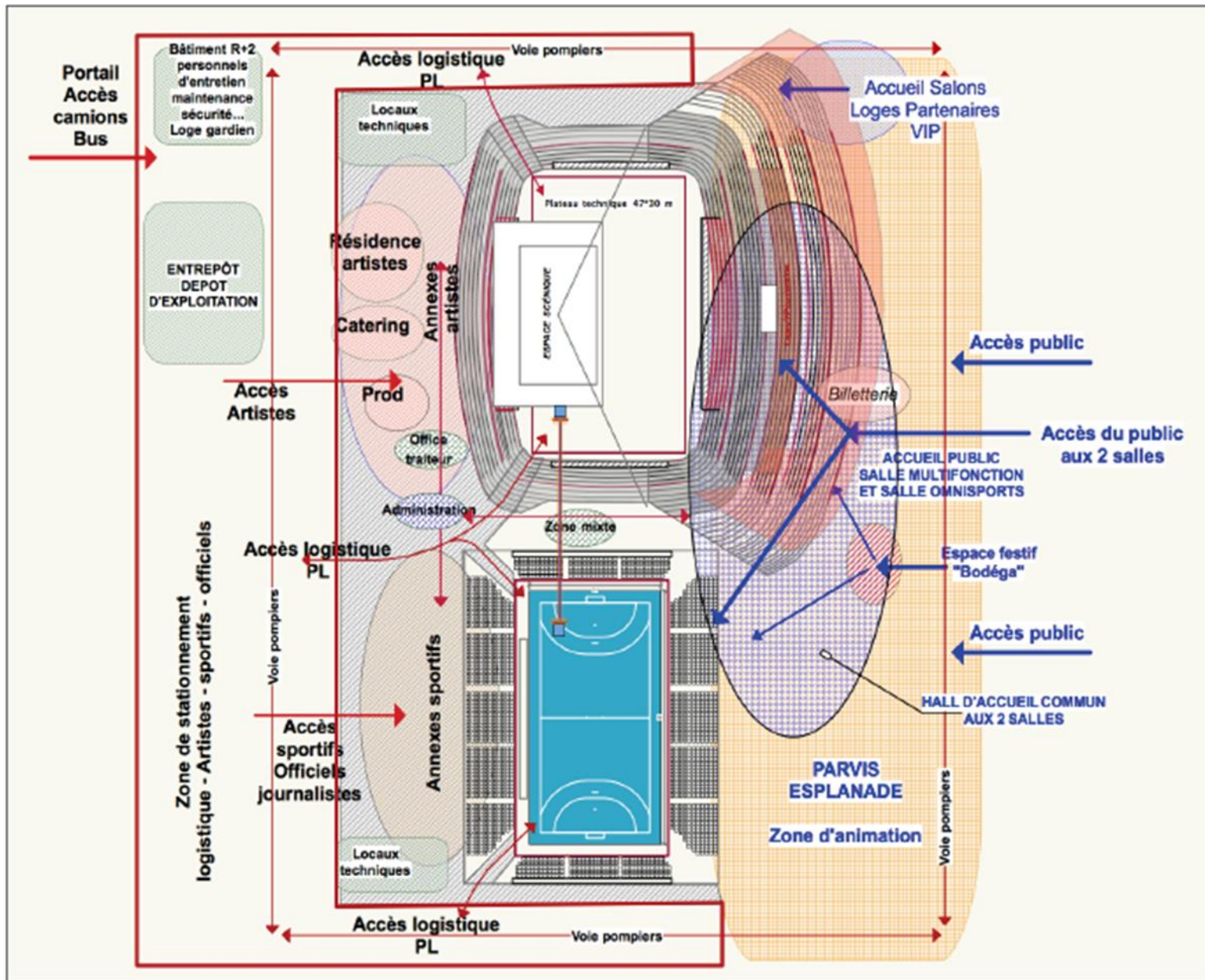


Vue Mai 2019





Plan du projet le « Colisée »



*Schéma fonctionnel général du projet « le Colisée »*



*Emprise du projet le « Colisée » sur la ZAC d' Aérolians*

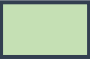




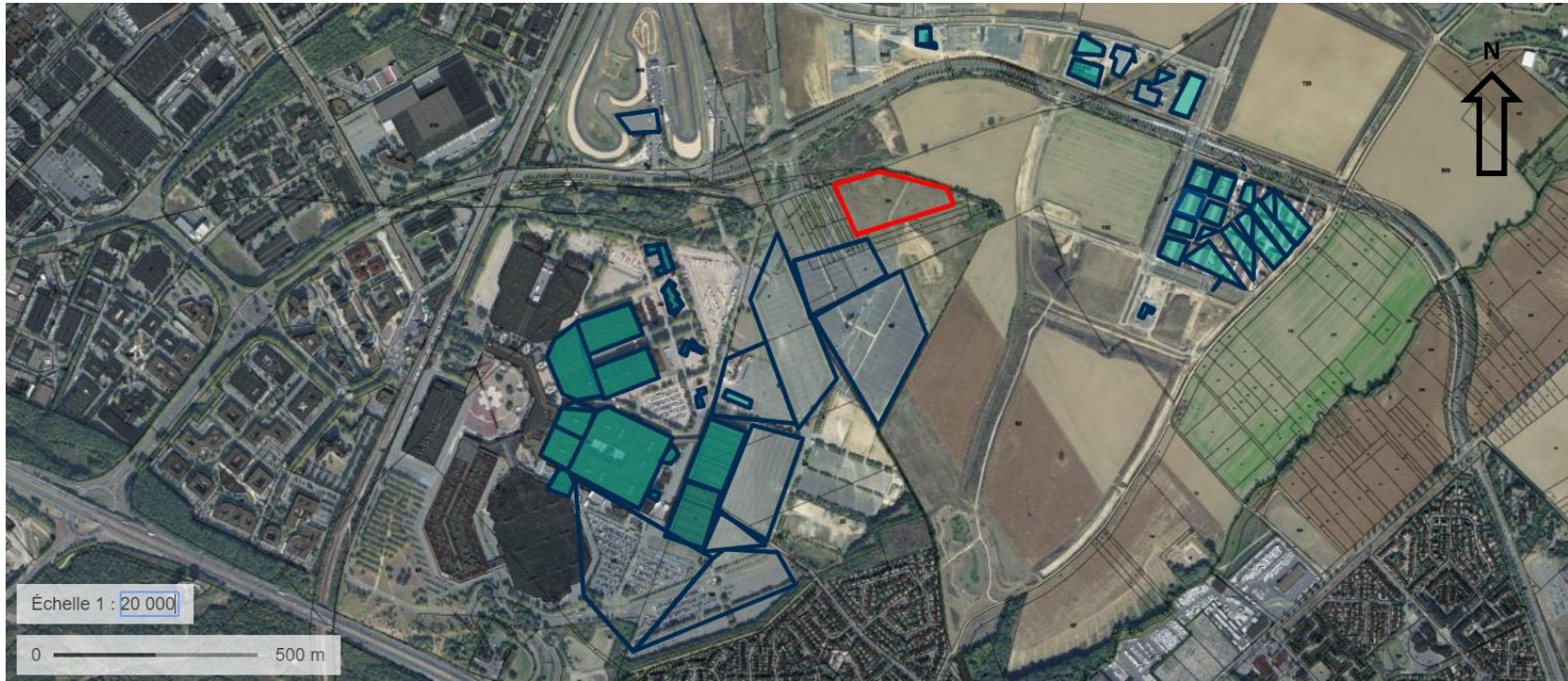


*La réalisation du projet le « Colisée » est prévue dans le lot dit CS1 de la ZAC Aérolians*



*Plan des abords du site au 5000<sup>ième</sup> avec affectation des constructions*

-  Parking
-  Site du projet le « Colisée »
-  Bâtiment à caractère industriel



*Plan des abords du site au 20 000<sup>ème</sup> avec affectation des constructions*

Légende :



Site du projet le « Colisée »



Parking





Bâtiment à caractère industriel



*Localisation site NATURA 2000 par rapport au projet le Colisée*

Légende

	FR1112013 - SITES DE SEINE-SAINT-DENIS
	EMPRISE DU PROJET LE COLISEE



Localisation site NATURA 2000 par rapport au projet le Colisée, source : <https://inpn.mnhn.fr/viewer-carto/espaces/I098FR1112013>